

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Communiqué Belmont, le 1er avril 2020 – 10h00

Information en faveur de la population de Belmont

A l'heure où toute la planète se bat pour combattre un ennemi appelé COVID-19, la Commune de Belmont ne fait pas exception. La situation de crise majeure que nous traversons actuellement en raison de la pandémie mondiale que provoque ce virus, nous plonge tous dans une période de grande incertitude, où nous devons repenser, chaque jour, nos modes de faire, nos rapports aux autres, notre organisation familiale.

Aujourd'hui c'est un bon moment pour faire un zoom en arrière sur ce que nous vivons depuis près de 3 semaines « seulement », qui nous semblent pourtant être une éternité! Le monde tel que nous le connaissions n'existe plus! En quelques jours, nous avons dû le repenser entièrement!

Pour notre Commune de Belmont, des mesures ont été prises déjà dès le **lundi 2 mars** à 07h00. En effet, nous avons demandé à notre personnel de tout mettre en œuvre pour éviter les réunions de travail, échanges professionnels, et de privilégier mails et appels téléphoniques. Les rencontrent ont dû se limiter à 5 personnes (seule la Municipalité y a dérogé le 4 mars pour tenir sa séance). Nos collaboratrices des guichets ont été priées de garder un maximum de distance avec les administrés. Durant cette semaine du 2 au 6 mars, le syndic a pris la peine d'expliquer à chaque occasion ce qui pourrait se transformer en pandémie, sans hélas pouvoir convaincre, à ce stade, les trop nombreux sceptiques. Pourquoi avoir peur d'une simple « grippe » qui au final ne tue pas plus que la grippe saisonnière que nous connaissons ?

Dès le lundi 9 mars, les propos se sont faits plus fermes, toujours rassurants, si les règles sanitaires élémentaires étaient respectées. Dès jeudi 12 mars, la plupart des membres du personnel n'avaient plus de doute sur l'arrivée imminente de la pandémie, telle que les médias nous la relayaient, en parlant de pays lointains et de la Lombardie. Une première personne, de santé fragile avérée, a été mise immédiatement en congé. C'est aussi au début de cette semaine que tous les futurs utilisateurs de notre Grande Salle et autres locaux ont été mis en garde sur le danger sanitaire possible. Les annulations de réservations ne se sont pas fait attendre!

Lundi 16 mars, la Municipalité a pris les mesures qui s'imposaient en fermant, avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis, l'administration communale. Le télétravail est privilégié pour tout le personnel qui est en mesure de le faire et les collaborateurs qui se trouvent dans l'obligation de s'occuper de leur(s) enfant(s) sont libérés de leur obligation de travailler. A noter que le télétravail est déjà existant à Belmont pour les cadres et les membres de la Municipalité. Les contacts se font par mail ou par téléphone. Les frais administratifs liés aux opérations du Contrôle des habitants sont suspendus. La consultation des enquêtes publiques se fait sur rendez-vous. Tous nos collaborateurs à risque ont été libérés de l'obligation de travailler avec effet immédiat, y compris apprentis et stagiaires. Dans la foulée, nos refuges, salles et locaux publics ont également été fermés. Chaque locataire de ces espaces a été appelé personnellement afin de privilégier les échanges.

Tous les accès aux bâtiments publics – exceptés zones para et scolaire et préscolaire réservées selon les instructions cantonales – ont été interdits au public. La Poste, logée depuis un mois provisoirement dans les locaux de l'administration communale, a été priée, le dimanche 15 mars, de ne pas ouvrir le guichet lundi 16 mars. Nous les félicitons ici pour leur réactivité. L'administration fonctionne par mail et téléphone, aux horaires habituels. Nos cadres gèrent le tournus et les collègues municipales ne se rendent au bureau que si cela est strictement nécessaire. Quant à M. Philippe Michelet et le syndic soussigné, au vu de leur âge « avancé », ils font partie de la catégorie à risque des plus de 65 ans (respectivement 68 et 70). Ils sont donc confinés à domicile pour remplir leurs obligations municipales.

Durant le week-end qui a précédé la fermeture des lieux publics et autres commerces non absolument indispensables, tout a été organisé pour accueillir dès le lundi 16, les enfants scolarisés à Belmont (aucune demande) et ceux en structures préscolaires (une demande, retirée, le CHUV présentant une solution pour les médecins). Nos apprentis et stagiaires travaillent désormais depuis le 16 mars à domicile (leurs cours, STA etc.).

Dès lundi 23 mars, la Direction des Ecoles de Pully, Paudex, Belmont a repris l'entier de la gestion de ces accueils. A Belmont, les enfants sont accueillis dans les classes par les enseignants. Notre centre de vie enfantine « Les Moussaillons » est fermé, ceux de Lutry le sont également. 3 structures d'urgences restent ouvertes à Pully et Paudex.

Le 17 mars, nous avions eu deux cas confirmés de Covid-19 au sein du personnel (qui compte plus de 60 personnes). Dans ces deux cas, l'éloignement naturel (lieu d'activité) et le suivi sanitaire ont permis d'exclure une contamination de collègues. Leur guérison est sur des bons rails. Deux autres personnes ont présenté des symptômes, s'avérant selon nos informations être de nature grippale.

Dès l'enclenchement vendredi 13 mars de l'alerte lancée par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat, toutes les informations et liens utiles ont été mis en ligne en continu sur notre Site Internet. Toutes les affiches de prévention placardées dans nos bâtiment et lieux publics, classes et structures d'accueil, ont également été remplacées par la nouvelle affiche émise par la Confédération.

Notre très dynamique et pro actif Club des Aînés, sous la direction de sa co-présidente Madame Hélène Brughera (84 ans), a commencé dès mardi matin 17 mars à prendre contact avec les personnes connues de + de 70 ans. A la fin de la semaine, nombreuses avaient été contactées et la chaîne de solidarité prête à « faire feu » n'a pas été « débordée ». L'explication est simple : la solidarité entre nos Aînés est vivante depuis 34 ans, preuve en est que Transport Handicap Vaud, association à laquelle Belmont est activement affiliée depuis des lustres, a très peu de services de déplacement à faire, nos aînés leur faisant une « rude concurrence ». Vu la demande expresse à nos + de 65 ans de ne plus sortir, des solutions de rechange se dessinent, notamment par une application « solidarité Belmont » téléchargeable sur notre site Internet. Elle est portée par Jean-Claude Favre, Conseiller communal.

Parallèlement, certaines sociétés et associations locales nous ont informés mettre en route une chaîne de solidarité. Des bénévoles au sein de notre société de développement se sont également annoncés pour aider ceux qui en ont besoin. Que ces Cancoires soient ici félicités et sincèrement remerciés.

Nos quelque 575 habitants de plus de 65 ans, inscrits au Contrôle des habitants, ont reçu, **mardi 24 mars**, un courrier postal nominatif de la Municipalité. Depuis, un service de livraison de courses à domicile a été mis sur pied, en collaboration avec notre « Denner satellite », notre personnel administratif et les pompiers de notre SDIS Ouest-Lavaux. Le Cdt Baehler a en effet proposé que les pompiers fassent les livraisons, et ce dans les 4 communes (Pully, Paudex, Belmont, Lutry).

Les demandes téléphoniques auprès de l'administration communale sont traitées au quotidien avec la diligence dont nous sommes coutumiers.

Le plus difficile est de faire comprendre à nos ados de renoncer à se réunir. Des poses importantes de « rubalises », de panneaux préventifs dans leurs lieux de rencontres, ainsi que le passage de la Police intercommunale, commencent à porter leurs fruits. Mais sans les parents, ce volet reste le maillon faible de notre stratégie de prévention.

Nous avons également protégé les places de jeux et rendu inaccessibles les jeux pour enfants présentant notamment des parties métalliques. Nos refuges et couverts sont protégés par de la « rubalise » avec l'information de la Confédération affichée; tous les bancs publics sur le territoire communal ont un panneau de prévention agrafé. Notre équipe de voirie et des espaces verts (3 personnes) passe journellement, du lundi au vendredi, vider toutes les corbeilles et nettoyer nos Ecopoints, ainsi que les arrêts TL, pour préserver un maximum de salubrité du domaine public. Le piquet du week-end n'a pas eu à intervenir.

Les directives sanitaires de la Confédération et du canton ont conduit à une réduction importante de la densité du trafic. Dès lors, afin d'éviter aux piétons les contacts avec les boutons poussoirs, la signalisation lumineuse de la route des Monts-de-Lavaux a été mise en mode "clignotant" aux emplacements suivants :

- Intersection Monts-de-Lavaux/Arnier
- Sortie du parking du restaurant Le Belmont
- Bas de la rue des Corbaz depuis la route des Monts-de-Lavaux

Une exception cependant : l'intersection Monts-de-Lavaux/Cure reste en fonction pour des questions de sécurité dues à la visibilité. Cette mesure est entrée en vigueur le **26 mars 2020** et sera levée selon ordre ultérieur.

De notre point de vue, si à l'impossible nul n'est tenu, tout a été mis en œuvre pour protéger notre personnel et la population, en âme et conscience. Nous sommes maintenant aussi confrontés à des attitudes très fébriles de quelques habitants qui voient, par exemple, dans un promeneur ou un utilisateur d'un container à déchets un porteur du COVID-19. Il faut craindre une augmentation de ce type de comportements, le confinement stressant, au-delà de l'imaginable, certaines personnes vulnérables.

La Municipalité se joint au soussigné et tient ici à saluer et remercier chaleureusement l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, police, pompiers, protection civile, tous les professionnels, notre pharmacie et notre magasin d'alimentation, particuliers bénévoles, sociétés locales qui, de par leur activité de jour comme de nuit, à leur domicile ou sur leur lieu de travail, effectuent leurs tâches dans un contexte difficile, effrayant, où les décisions du moment ne sont plus celles du moment suivant et dans une réalité de grande incertitude.

Pour conclure une anecdote qui fait un parallèle avec ce que nous vivons : le 14 février 1990, dans ses nouvelles fonctions de municipal et durant les vacances du syndic de l'époque, le soussigné avait dû ordonner l'évacuation d'une soixantaine de personnes, menacées par l'impressionnant glissement de terrain de Champ-Chamot. Trente ans plus tard, presque jour pour jour, et à la veille de la fin de son mandat de syndic, le voilà obligé de les confiner!

Gustave Muheim, Syndic

PS : suivez régulièrement notre site Internet : www.belmont.ch qui tente de vous informer le plus possible !

